

MAIRIE  
DE  
SAINT-ALBAN



Square Georges Brassens  
31140 - Saint-Alban  
Tél : 05 62 75 93 93  
Fax : 05 62 75 93 90

Courriel : [accueil@mairie-stalban.fr](mailto:accueil@mairie-stalban.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE MUNICIPAL n° 2024\_174\_I

Arrêté fixant le tableau d'avancement 2024  
au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de la Commune de Saint-Alban,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

Nom – Prénom	Situation Actuelle	Examen satisfait le
GRIRA Sabine	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	/

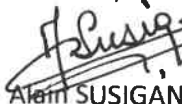
**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Saint Alban, le 24 juillet 2024

Le Maire,

  
Alain SUSIGAN





Square Georges Brassens  
31140 - Saint-Alban  
Tél : 05 62 75 93 93  
Fax : 05 62 75 93 90

Courriel : [accueil@mairie-stalban.fr](mailto:accueil@mairie-stalban.fr)

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024\_175\_I

### Arrêté fixant le tableau d'avancement 2024 au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de la Commune de Saint-Alban,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

#### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

Nom – Prénom	Situation Actuelle	Examen satisfait le
NAROUTA Irina	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	/

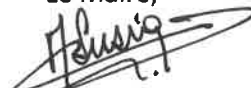
#### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Saint Alban, le 24 juillet 2024

Le Maire,

  
Alain SUSIGAN





Square Georges Brassens  
31140 - Saint-Alban  
Tél : 05 62 75 93 93  
Fax : 05 62 75 93 90

Courriel : [accueil@mairie-stalban.fr](mailto:accueil@mairie-stalban.fr)

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024\_176\_I

### Arrêté fixant le tableau d'avancement 2024 au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire de la Commune de Saint-Alban,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

#### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

Nom – Prénom	Situation Actuelle	Examen satisfait le
BOUTAYEB Fatima	Adjoint technique	/
DECHICHE Charlène	Adjoint technique	/

#### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

**Article 3 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Saint Alban, le 24 juillet 2024

Le Maire,

  
Alain SUSIGAN



MAIRIE  
DE  
SAINT-ALBAN



Square Georges Brassens  
31140 - Saint-Alban  
Tél : 05 62 75 93 93  
Fax : 05 62 75 93 90

Courriel : [accueil@mairie-stalban.fr](mailto:accueil@mairie-stalban.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024\_179\_I

### Arrêté fixant le tableau d'avancement 2024 au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Le Maire de la Commune de Saint-Alban,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

#### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

Nom – Prénom	Situation Actuelle	Examen satisfait le
PRIETO Linda	Auxiliaire de puériculture classe normale	/

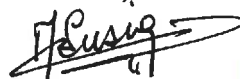
#### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Saint Alban, le 24 juillet 2024

Le Maire,

  
Alain SUSIGAN





Square Georges Brassens  
31140 - Saint-Alban  
Tél : 05 62 75 93 93  
Fax : 05 62 75 93 90

Courriel : [accueil@mairie-stalban.fr](mailto:accueil@mairie-stalban.fr)

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024\_178\_I

### Arrêté fixant le tableau d'avancement 2024 au grade de chef de service de police municipale principal 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de la Commune de Saint-Alban,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

#### Arrête

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

Nom – Prénom	Situation Actuelle	Examen satisfait le
GOURLAOUEN Willy	Chef service de police principal 2 <sup>ème</sup> classe	/


#### Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**Article 3 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Saint Alban, le 24 juillet 2024

Le Maire,

  
Alain SUSIGAN



MAIRIE  
DE  
SAINT-ALBAN



Square Georges Brassens  
31140 - Saint-Alban  
Tél : 05 62 75 93 93  
Fax : 05 62 75 93 90

Courriel : [accueil@mairie-stalban.fr](mailto:accueil@mairie-stalban.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE MUNICIPAL n° 2024\_177\_I

Arrêté fixant le tableau d'avancement 2024  
au grade d'agent de maîtrise principal

Le Maire de la Commune de Saint-Alban,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

Nom – Prénom	Situation Actuelle	Examen satisfait le
CHAUDERON Xavier	Agent de maîtrise	/
LATTERRADE Marie-Christine	Agent de maîtrise	/
MORAN Pierre-Erwan	Agent de maîtrise	/


**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	2	3
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	2	3

**Article 3 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Saint Alban, le 24 juillet 2024

Le Maire,

  
Alain SUSIGAN

